



Collège privé **LA PROVIDENCE**  
Etablissement Catholique d'Enseignement  
46, rue Pierre Beaulieu - 45160 OLIVET  
Tél. : 02.38.69.08.81 - Fax : 09.72.33.40.08  
Courriel : contact@college-la-providence.fr



Collège privé **LA PROVIDENCE**  
Etablissement Catholique d'Enseignement  
46, rue Pierre Beaulieu - 45160 OLIVET  
Tél. : 02.38.69.08.81 - Fax : 09.72.33.40.08  
Courriel : contact@college-la-providence.fr

Olivet, le 19 novembre 2019

## VOYAGE EN ANGLETERRE

Un voyage scolaire en Angleterre est proposé aux élèves de troisième après les vacances d'hiver, soit :

- ✓ du **lundi 16 mars** (départ le matin vers 05h00) au **vendredi 20 mars 2020** (retour prévu vers 23h30).

Les différentes activités seront réparties entre :

### ❖ Des visites :

- des Châteaux de Windsor (résidence royale) et de Leeds.
- une visite guidée à pied de Cambridge Trinity College avec guides officiels bilingues.
- une visite de l'imprimerie qui édite les livres sur lesquels travaillent les élèves qui passent les examens de Cambridge et de la Chapelle de King's College pour les autres.
- une excursion à Londres et une mini-croisière sur la Tamise pour voir les monuments emblématiques de la ville ainsi qu'une halte à Canterbury pendant la journée du retour.

### ❖ Un jeu de piste dans le centre-ville de Cambridge et deux petits temps de shopping.

Les élèves seront logés en pension complète par deux, trois ou quatre, dans des familles d'accueil, dans les environs de Cambridge.

### Documents à se procurer dès maintenant :

- carte d'identité à jour (ou passeport à jour).
- carte européenne de Sécurité Sociale.
- autorisation de sortie de territoire <sup>(1)</sup>.

Le montant du voyage sera compris entre **360 € et 390 € maximum** : il dépendra du nombre d'élèves inscrits. Pour ceux qui peuvent en bénéficier, pensez que vous pouvez demander des subventions auprès de vos comités d'entreprise (merci de vous en rapprocher le plus tôt possible afin de connaître leurs modalités de remboursement, du moins avant l'encaissement de vos chèques), et que le voyage peut être financé par des cadeaux de Noël !

Nous comptons sur la présence de vos enfants car ce projet pédagogique représente un moment important dans leur année scolaire ; les activités faites sur place seront préparées en cours en amont.

*(\*) Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné par l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.*

Afin de confirmer l'inscription de votre enfant, nous vous proposons d'établir deux chèques libellés à l'ordre de l'ASC Collège Notre-Dame Olivet-Cléry :

- Le premier de **180 €** qui sera remis en banque le **08 janvier 2020**.
- Le deuxième de **100 €** qui sera remis en banque le **12 février 2020**.

Le dernier chèque (solde) vous sera demandé pour fin Janvier et sera remis en banque le **11 mars 2020**.

A l'avance, nous vous en remercions.

Les professeurs organisateurs

M. CAHU  
Chef d'établissement

Coupon-réponse à rendre à votre professeur principal pour le **lundi 02 décembre 2019**

✂ Voyage en Angleterre du 16 au 20 mars 2020 - Elèves de 3<sup>ème</sup>

Je soussigné(e).....

Responsable de l'élève..... Classe : 3.....

- Autorise mon enfant à participer au voyage en Angleterre du **lundi 16 mars au vendredi 20 mars 2020**. Ci-joint, deux chèques : l'un d'un montant de **180 €** et l'autre de **100 €**, qui seront mis en banque aux dates indiquées ci-dessus. Ces chèques seront libellés à l'ordre de l'A.S.C. Collège Notre-Dame Olivet-Cléry.

Pourriez-vous nous préciser si votre enfant possède :

- Carte d'identité française OUI  NON  Pays : .....
- Valable jusqu'au .....
- Passeport français  Passeport étranger <sup>(1)</sup>  Pays : .....
- Valable jusqu'au.....

<sup>(1)</sup> Dans ce cas, une procédure, visée par le collège, est obligatoire auprès de la Préfecture. Merci de vous rapprocher de votre professeur d'anglais, responsable du voyage.

- N'autorise pas mon enfant à participer au voyage en Angleterre du **lundi 16 mars au vendredi 20 mars 2020**.

Signatures des deux parents :